Image not found or type unknown

Stationnement : ai je raison, j'ai besoin d'une loi !

Par **Mercier ophelie**, le **09/09/2017** à **16:22**

Bonjour,
Je vis dans une rue a double sens et ma maison contient une allée de garage ou mes parents gare leur voiture. Depuis 2-3 ans j'ai mon permis et ma soeur l'a eu il y a quelques mois.
Problème : on peut pas mettre plusieurs voiture dans mon allée donc nous les garons dans la rue le long du mur de nos voisins. De l'autre côté il y a un trottoirs donc nous ne pouvons pas nous garer. Il reste peu de possibilités ...
Deuxième problème : nos voisins partent du principe qu'ils sont les rois de la rue et que de ce faites le mur est celui de leur maison et donc nous ne sommes pas prioritaire pour nous garé !!!
Elle se montre de plus en plus insistante sur le faites qu'ils sont prioritaire et que nous devons aller nous garer ailleurs !
Je voudrais lui donner la loi prouvant qu'elle n'est pas PROPRIÉTAIRE DE LA RUE et que moi et ma soeur (qui faisons en sortent de bien se garer, pour permettre que tout le monde se gare) puissions nous nous garer la ... Je précise qu'elle est rendu a tout faire pour nous pourrie la vie (elle se gare mal, nous impose ou et comment nous garer ...).

HEEEELP !

Par **janus2fr**, le **09/09/2017** à **18:40**

Bonjour,
Impossible de vous fournir un texte précis dans ce cas. Il est bien évident que si la rue en question fait partie du domaine public, le voisin n'en est pas propriétaire et que tout le monde peut y stationner en respectant le code de la route. Donc en stationnant du coté droit de la chaussée (par rapport au sens du véhicule), et en évitant les endroits interdits (trottoirs, entrées carrossables, etc.).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés